



COMPTE-RENDU de la réunion « COVID » du 3 juin 2021

On nous dit partout que la situation s'améliore. Signalons cependant qu'au 27 mai, 405 collègues ont été diagnostiqués positifs soit presque deux fois plus qu'au 28 avril de l'année dernière. Au sein du secrétariat général, le nombre de collègues positifs n'a pas baissé contrairement aux autres directions.

Nous avons interrogé l'administration sur ce qu'il en était du **plan de vaccination ministériel** évoqué lors de la dernière réunion. Force est de constater qu'une priorisation a été faite pour les agents de la pénitentiaire et de la PJJ mais qui ne sert plus à rien depuis l'ouverture de la vaccination à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans. Force est de constater que la vaccination est actuellement possible par les démarches individuelles des agents ou par les démarches locales de certains services.

Concernant les opérations de vote, seuls les magistrats ont été déclarés prioritaires du fait qu'ils peuvent être amenés à se déplacer dans les bureaux de vote. La SG a indiqué que pour les agents du greffe, c'était la même règle que pour les agents municipaux concernés : pas de priorisation.

La hiérarchie doit accorder des facilités horaires aux agents qui souhaitent se faire vacciner et **sans avoir à récupérer leurs heures**. L'administration l'a martelé : l'objectif est de maximiser le nombre de vaccinations.

Concernant nos collègues « vulnérables », nous avons demandé à l'administration ce qu'il allait en être d'eux. Réponse de l'administration : pour l'instant c'est le *statu quo* qui demeure mais d'autres consignes pourraient venir. Concernant le télétravail imposé : à compter du 9 juin, passage de 5 à 3 jours avec des aménagements possibles en application de la circulaire de novembre 2020. A compter du 1er juillet 2 jours de télétravail et retour au régime de droit commun au 1er septembre.

Concernant les agents gardant des enfants « vulnérables » que les écoles ne peuvent pas accueillir, la règle ne change pas, l'agent peut être placé en ASA ou en télétravail.

Il est précisé que l'administration n'a pas à demander à ses agents si ils ont été vaccinés car cela relève du secret médical.